

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le lundi treize avril à vingt heures, le Comité Syndical du Syndicat de l'École Les Faluns-Jules Verne, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Évran sous la Présidence de Madame Françoise HÉDÉ, doyenne d'âge.

Nombre de membres en exercice : 10 titulaires et 10 suppléants

Étaient présents :

- Évran : M. Patrice GAUTIER, titulaire - Mme Morgane BERNARD, titulaire
- Le Quiou : M. Axel HERVET, titulaire - Mme Céline ALBERT-HERVIOU, titulaire
- Saint André des Eaux : Mme Tyfenn BAUBRY, titulaire - M. Jean-Louis NOGUES, suppléant
- Saint Judoce : Mme Sylvie JAQUET, titulaire - Mme Viviane LEMARCHAND, titulaire
- Tréfumel : Mme Françoise HÉDÉ, titulaire - Mme Marie-Laure SAUDRAIS, titulaire

Étaient présents sans voix délibératives :

- Évran : Mme Céline DÉSIDE, suppléante - Mme Carole LEBULANGER, suppléante
- Le Quiou : M. Fabien ALAVOINE, suppléant - Mme Mélanie HENRY, suppléante
- Saint André des Eaux : Mme Gaelle CROGUENNEC, suppléante
- Saint Judoce :
- Tréfumel :

Étaient absents :

- Évran :
- Le Quiou :
- Saint André des Eaux : Mme Agathe GOUEDARD, titulaire
- Saint Judoce : Mme Myrtil STRAUSS-WRIGHT, suppléante - Mme Élodie SCHMIDT, suppléante
- Tréfumel : M. Nicolas GALLAIS, suppléant - Mme Annie LAVIEILLE, suppléante

Quorum : 10

Secrétaire de séance : Mme Morgane BERNARD a été nommée secrétaire de séance.

Convocation en date du 7 avril 2026 et affichée à la porte de la Mairie d'Évran le 7 avril 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 13 avril 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 2 mars 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-02-04

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L1612-12 et suivants ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au Compte Administratif de l'ordonnateur et au Compte de Gestion du comptable public ;

Vu la présentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	493 119.42 €
Dépenses	481 239.02 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	11 880.40 €
Résultat antérieur de fonctionnement reporté (002)	23 559.27 €
Résultat de fonctionnement cumulé	35 439.67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	2 428.36 €
Dépenses	3 995.15 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2025	-1 566.79 €
Résultat antérieur d'investissement reporté (001)	1 956.07 €
Résultat d'investissement cumulé	389.28 €
RÉSULTAT GLOBAL cumulé	35 828.95 €

Le Président ayant quitté la séance, M. Axel HERVET, Vice-Président, invite le Comité Syndical à procéder au vote du Compte Financier Unique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 9, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Syndicat de l'École Les Faluns - Jules Verne,
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :
 - En recettes de fonctionnement, à l'article 002 : 27 028.95 €
 - En recettes d'investissement, à l'article 1068 : 8 410.72 €
 - En recettes d'investissement, à l'article 001 : 389.28 €

Morgane BERNARD,
Secrétaire de séance



Fait à Evran, le 16 avril 2026

Patrice GAUTIER,
Président

